

1 infirmier (ère) en soins généraux

Référence : 3134-25-1733/SR du 31 octobre 2025



Employeur : Province des îles Loyauté

Corps /Domaine : Infirmier en soins généraux

Direction : action communautaire et de l'action sanitaire/
Service de l'action sanitaire

Durée de résidence exigée pour le recrutement sur titre ⁽¹⁾ : au moins égale à 5 ans

Lieu de travail : LIFOU-CM de WE

Poste à pourvoir : immédiatement

Date de dépôt de l'offre : Vendredi 31 octobre 2025

Date limite de candidature : Vendredi 21 novembre 2025

Détails de l'offre :

Emploi RESPNC : Infirmier(ère) en soins généraux

L'agent est placé sous l'autorité de l'adjoint au chef de service de l'action sanitaire, responsable du centre médical.

Missions :

- Accueillir le patient, y compris dans le cadre de l'urgence ;
- Prodiguer les soins ;
- Assurer des conditions d'hygiène optimales de l'environnement du patient ;
- Assurer la maintenance de l'équipement du CM ;
- Prodiguer les soins et réaliser les examens sous prescription médicale ;
- Préparer et assurer la maintenance du plateau technique, vérifier le bon fonctionnement du matériel médical ;
- Prévoir et préparer les commandes de médicaments et matériels ;
- S'impliquer dans la prise en charge des urgences et organiser la logistique des évacuations ;
- Encadrer et diriger aides-soignants et femmes de service ;
- Accompagner le médecin dans ses consultations en salle de soins et ses visites à domicile ;
- Consigner ses actes dans le dossier informatisé des patients ;
- Participer aux programmes de prévention et d'éducation ;
- Participer aux réunions de service .

Profil du candidat

Savoir / Connaissance/Diplôme exigé :

- Savoir utiliser l'outil informatique et le logiciel Asclépios;
- Titulaire du diplôme d'infirmier;
- Savoir prendre des décisions rapide et efficace;
- Titulaire du permis B.

Savoir-faire :

- Avoir une considération et une ouverture d'esprit sur la médecine traditionnelle;
- Savoir supporter les situations émotionnelles difficiles.

Comportement professionnel :

- Respecter la confidentialité et le secret professionnel;
- Disponibilité;
- Autonomie;

- Respect;
- Rigueur
- Sens de l'organisation;
- Esprit de synthèse et d'analyse;
- Esprit d'équipe.

Contact et informations complémentaires :

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter madame UTRAMADRA Raymonde, chef de service de l'action sanitaire, cadre de santé en charge des dispensaires de Drehu à la direction de l'action communautaire et de l'action sanitaire de la province des îles Loyauté, Tél : 45.12.12/ mail : r-utramadra@loyalty.nc

Vous pouvez consulter l'ensemble des AVP sur le site de la province des îles Loyauté (www.province-iles.nc/avp) ou sur le site de la DRHFPNC (www.drhfpnc.gouv.nc) ainsi que la réglementation et le répertoire des emplois (RESPNC).

POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE

Les candidatures (CV détaillé, lettre de motivation, photocopie des diplômes, fiche de renseignements et demande de changement de corps ou cadre d'emplois si nécessaire⁽²⁾) précisant la référence de l'offre doivent parvenir à la direction des ressources humaines de la province des îles Loyauté, service des recrutements et du développement des compétences, par :

- voie postale : BP 50 – 98820 WE LIFOU
- dépôt physique : Hôtel de la province des îles Loyauté à Wé – Lifou
- mail : drh-recrutement@loyalty.nc
- le site de la province des îles Loyauté : www.province-iles.nc/avp

⁽¹⁾Vous trouverez la liste des pièces à fournir afin de justifier de la citoyenneté ou de la durée de résidence dans le document intitulé "Notice explicative : pièces à fournir pour justifier de votre citoyenneté ou de votre résidence" qui est à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

⁽²⁾La fiche de renseignements, l'attestation sur l'honneur de non bénéfice de la rupture conventionnelle et la demande de changement de corps ou cadre d'emploi sont à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération.

Les candidatures de fonctionnaires doivent être transmises sous couvert de la voie hiérarchique